



CC de la Région de Condrieu (Siren : 246900633)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Condrieu
Arrondissement	Villefranche-sur-Saône
Département	Rhône
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	28/12/1994
Date d'effet	28/12/1994

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Gérard BANCHET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1 place des droits de l'homme BP 12
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	69420 CONDRIEU
Téléphone	04 74 56 89 40
Fax	04 74 56 89 41
Courriel	contact@cc-condrieu.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	17 789
Densité moyenne	137,38

Périmètre

Nombre total de communes membres : 11

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
69	Ampuis (216900076)	2 747
69	Condrieu (216900647)	3 945
69	Echalas (216900803)	1 692
69	Les Haies (216900977)	815
69	Loire-sur-Rhône (216901181)	2 555
69	Longes (216901199)	933
69	Saint-Cyr-sur-le-Rhône (216901934)	1 301
69	Sainte-Colombe (216901892)	1 902
69	Saint-Romain-en-Gier (216902361)	542
69	Trèves (216902528)	721
69	Tupin-et-Semons (216902536)	636

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 16

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales
<i>Participation à toute action de communication et de mise en œuvre relatives aux Opérations Programmées d'Amélioration Thermique des Bâtiments (OPATB) du Parc Naturel Régional du Pilat</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
<i>Solidarité et jeunesse - La création et gestion du point information jeunesse (PIJ). - La participation et mise en œuvre d'actions en direction de personnes âgées et dépendantes, en complémentarité avec la politique départementale. Petite enfance (0 à 6 ans) La CCRC est compétente en matière de petite enfance (0 à 6 ans) : - Signature et mise en œuvre d'un contrat enfance ou tout dispositif similaire qui pourrait se substituer, concernant les enfants de 0 à 6 ans, à compter du 1er janvier 2005. - Pilotage et coordination des services et des équipements existants ou à créer à compter du 1er janvier 2005. - Création, aménagement, gestion et financement d'établissements et des services d'accueil, à l'exclusion de l'accueil périscolaire : EAJE existants et à créer, à compter du 1er janvier 2005 ; RAM existants et à créer à compter du 1er janvier 2005 ; Centres de loisirs existants et à créer, à compter du 1er janvier 2006</i>
Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Constitution de réserves foncières
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>sauf l'entretien</i>
Développement touristique
- Tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Autres
- NTIC (Internet, câble...)
- <i>Mise en place et gestion des systèmes et applications informatiques des bibliothèques des communes membres. - Mise en place et gestion d'un système d'information géographique (SIG) pour l'harmonisation des documents d'urbanisme des communes membres.</i>
- Autres - <i>Une commune membre, une collectivité territoriale ou un établissement public peuvent confier à la communauté de communes à titre accessoire et ponctuel, par convention, le soin de réaliser en leur nom et pour leur compte des missions de maîtrise d'ouvrage publique relatives à une opération relevant de leurs compétences, en application de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, dite loi MOP. L'ensemble de ces opérations est conclu dans le respect des règles de publicité et de concurrence issues du code des marchés publics. Les prestations de services constituent des interventions pour compte d'autrui et ne peuvent avoir qu'un caractère marginal par rapport à l'activité globale de l'établissement. La prestation de service sera donc ponctuelle ou d'une importance limitée.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
38	SI de Vienne et sa région pour les ordures ménagères SYVROM (253803043)	SM fermé	88 526
69	SM du gier Rhodanien (200038370)	SM fermé	31 830
38	SM des Rives du Rhône (253804835)	SM fermé	250 703
38	SM Rhône PLURIEL (253804850)	SM ouvert	181 995

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)